

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 944.423

Porte-plume réservoir perfectionné.

M. CLAUDE PIRANY résidant en France (Seine).

Demandé le 31 mars 1947, à 16^h 51^m, à Paris.

Délivré le 2 novembre 1948. — Publié le 5 avril 1949.

La présente invention a pour objet un porte-plume réservoir perfectionné, dans lequel le capuchon amovible n'est pas fixé au corps du porteplume par vissage à la manière habituelle, mais par un moyen permettant une mise en place et un enlèvement du capuchon beaucoup plus rapides.

Ce porteplume est remarquable notamment en ce que le capuchon et le corps du porteplume comportent des moyens élastiques d'encliquetage par simple déplacement relatif longitudinal des deux parties du porteplume.

Suivant un mode d'exécution, le corps du porteplume comporte une bague en relief et le capuchon comporte, intérieurement, une douille fendue longitudinalement de manière à former plusieurs pattes venant s'enclencher sur ladite bague.

De préférence, le corps du porteplume comporte un épaulement et le dispositif d'enclenchement est agencé de telle sorte que le capuchon est maintenu appliqué par son extrémité, élastiquement et sans jeu, contre ledit épaulement.

Au dessin annexé, donné uniquement à titre d'exemple :

La fig. 1 représente, à grande échelle, en coupe longitudinale et séparés l'un de l'autre, la partie antérieure du porteplume et le capuchon ;

La fig. 2 représente les deux pièces assemblées ;

Les fig. 3 et 4 sont deux coupes transversales, suivant les lignes 3-3 et 4-4 de la fig. 1 ;

La fig. 5 est une coupe longitudinale partielle d'une variante.

Suivant l'exemple d'exécution représenté, sur le corps 1 du porteplume, pourvu d'un épaulement 2 est enfilée une bague 3 en laiton, aluminium ou autre métal ou alliage. Cette bague est serrée contre l'épaulement 2 soit par le cache 5 usuel protecteur de la plume 6 comme représenté aux fig. 1 et 2, soit par un épaulement 7 (fig. 5) de la section antérieure 8 du porteplume non muni de cache protecteur.

Dans tous les cas, la bague 3 est bi-tronconique, le tronc de cône postérieur 3^a ayant une longueur axiale a égale très sensiblement à deux fois la longueur b du tronc de cône antérieur 3^b. Ces troncs de cône peuvent être à génératrices rectilignes ou convexes et être raccordés par un léger congé sur l'arête 8.

Le corps 1 du porteplume comporte, en outre, un épaulement 9, à une certaine distance en arrière de la bague bi-tronconique 3.

Le capuchon du porteplume est formé d'une gaine extérieure 10 en matière plastique ou autre, doublée d'une fourrure 11, de même matière ou autre. Ces deux pièces 10 et 11 sont réunies par une vis d'extrémité 12, qui sert en même temps à la fixation de l'agrafe usuelle 13. La fourrure 11 ne se prolonge pas jusqu'à la tranche 14 de la gaine 10 formant le corps du capuchon ; elle est filetée en 15 de manière

à recevoir une douille métallique 16 taraudée sur une portion de sa longueur. Cette douille 16 se prolonge par une partie non taraudée au delà de la tranche arrière 17 de la four-
 5 rure 11. Ce prolongement est divisé par des fentes longitudinales 18 en un certain nombre de pattes élastiques 19. Ces pattes sont cou-
 10 dées (fig. 1 et 3) donnant à l'ensemble de la douille une forme bi-tronconique. La face 19^a
 15 est plus longue axialement que la face 19^b, ces faces ayant respectivement mêmes angles au sommet que les faces 3^a et 3^b de la bague 3. En outre, cette douille a des dimensions radiales telles que le diamètre de son arête 20 est inférieur à celui de l'arête 8 de la bague 3.

Enfin, la distance x de l'arête 20 de la bague 16 à la tranche 14 du capuchon est supérieure à la distance y de l'épaule-
 20 ment 9 du corps du porteplume à la petite base de la pièce tronconique 3^a et inférieure à la longueur $(y+a)$.

Le fonctionnement est le suivant :

Pour mettre le capuchon sur le corps du porte-
 25 plume, il suffit de l'enfoncer longitudinalement. L'arête 20 de la douille 16 vient rencontrer la
 30 face 3^b de la bague 3. On force légèrement, sur le capuchon, de manière que les pattes 19 de la douille 16 s'écartent élastiquement, et ce
 35 jusqu'au moment où l'arête 20 franchit l'arête 8. Après quoi l'élasticité de la douille 16 qui
 40 tend à se refermer, provoque le glissement de sa face 19^a sur la face 3^a de la bague 3 solli-
 citant le capuchon dans le sens longitudinal correspondant à sa pose. Le mouvement se
 poursuit jusqu'à ce que la tranche avant 14 du
 45 capuchon vienne buter contre l'épaule-
 ment 9 du porteplume, et ceci se produit grâce au choix judicieux des dimensions x et y indiqué plus haut, avant que l'arête 20 n'atteigne sa petite base de la surface 3^a de la bague 3. Il
 en résulte que le capuchon est maintenu, élas-
 tiquement, sans jeu, contre l'épaule-
 ment 9 du corps du porteplume.

Pour décoiffer celui-ci, il suffit de tirer sur le
 45 capuchon dans le sens qui tend à le dégager
 du porteplume. Au début du mouvement, on

éprouve une petite résistance, la douille 16 s'ouvrant élastiquement pour permettre à l'arête 20 de franchir l'arête 8, puis le mouvement se poursuit sans aucune résistance.

Comme on le voit, la mise en place et l'en-
 50 lèvement du capuchon sont extrêmement rapi-
 des et s'opèrent par un simple déplacement longitudinal, sans aucune rotation du capuchon autour de son axe longitudinal.

Naturellement, l'invention n'est nullement li-
 55 mitée au mode d'exécution représenté et dé-
 crit qui n'a été choisi qu'à titre d'exemple. La douille pourra être fixée au capuchon par rivets.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un porteplume ré-
 60 servoir remarquable notamment par les caractéristiques suivantes considérées séparément ou en combinaisons :

a. Le capuchon et le corps du porteplume
 65 comportent des moyens élastiques d'enclique-
 tage par simple déplacement relatif longitu-
 dinal des deux parties du porteplume ;

b. Le corps du porteplume comporte une
 70 bague en relief et le capuchon comporte, inté-
 rieurement, une douille fendue longitudinale-
 ment de manière à former plusieurs pattes
 venant s'enclencher sur ladite bague ;

c. Le corps du porteplume comporte un épau-
 75 lement et le dispositif d'enclenchement est
 agencé de telle sorte que le capuchon est main-
 tenu appliqué par son extrémité, élastiquement
 et sans jeu, contre ledit épaulement ;

d. La bague a une forme bi-tronconique et
 80 il en est de même de la douille et le capu-
 chon a une longueur telle qu'il vient prendre
 appui par sa tranche d'extrémité contre l'épau-
 lement du corps du porteplume alors que la
 douille porte encore par sa surface conique
 85 tournée vers le fond du capuchon contre la
 surface conique, postérieure, de la bague.

CLAUDE PIRANY.

Par procuration
 Cabinet LAVOIX.

Fig.1

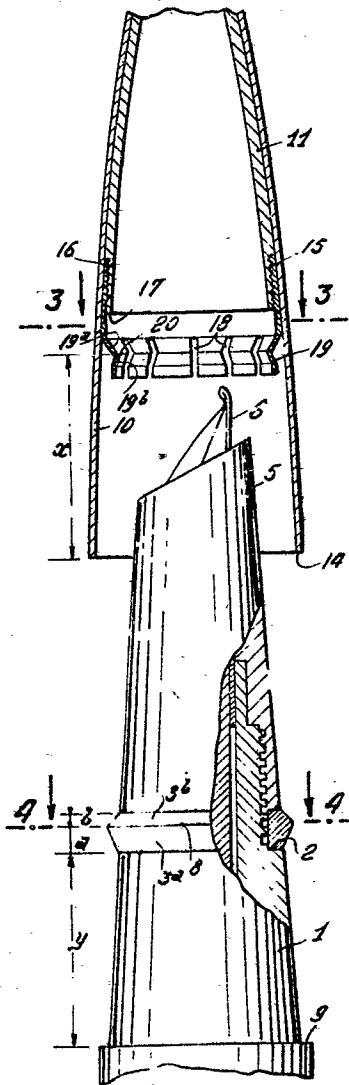


Fig.2

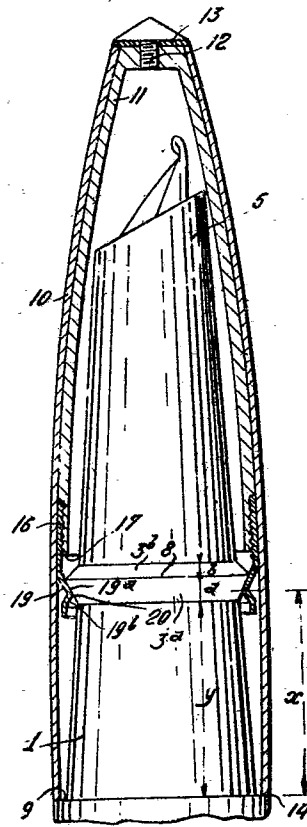


Fig.5

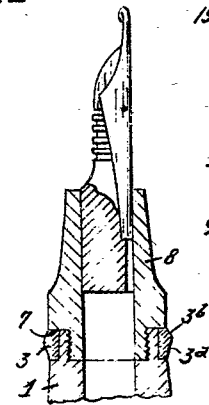


Fig.3

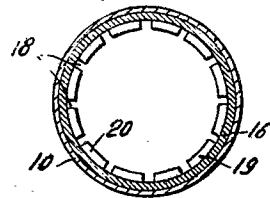


Fig.4

